



Conseil économique et social

Distr. générale
14 mars 2018

Français
Original : anglais

Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

Soixante-quatorzième session

Bangkok, 11-16 mai 2018

Point 9 de l'ordre du jour provisoire*

Questions de politique intéressant la région Asie-Pacifique :
thème de la soixante-quatorzième session de la Commission,
« L'inégalité à l'ère du Programme de développement
durable à l'horizon 2030 »

L'inégalité en Asie et dans le Pacifique à l'ère du Programme de développement durable à l'horizon 2030

Note du secrétariat

Résumé

Le présent document contient les principales conclusions de l'étude thématique intitulée : *L'inégalité à l'ère du programme de développement durable à l'horizon 2030*. On y examine les tendances à l'inégalité dans la région, les multiples défis qu'elle représente pour le développement durable et l'incapacité des politiques à éliminer les trois types d'inégalité : inégalité des résultats, inégalité des chances et inégalité des impacts. On y analyse l'impact des technologies sur les tendances inégalitaires dans la région.

Le document contient également une discussion des effets potentiels de l'inégalité sur les personnes, les communautés et les pays et identifie les principaux facteurs déterminants de l'inégalité. On y trouve toute une panoplie de mesures se renforçant mutuellement pour réduire toutes les formes d'inégalité et ouvrir la voie à un avenir plus inclusif, plus prospère et plus viable pour tous.

Les faits collectés auprès de sources de données, à l'aide de méthodes analytiques et dans des études de cas font apparaître des tendances diverses dans l'inégalité des revenus entre les pays et à l'intérieur de ceux-ci mais également un accroissement patent, au niveau régional, des inégalités de revenu et de richesse. La dégradation de l'environnement et les catastrophes naturelles ont des effets négatifs disproportionnés sur les populations les plus marginalisées et vulnérables, tandis que persistent de fortes inégalités dans l'accès aux services de base et la protection des droits fondamentaux. Selon les politiques choisies dans chaque pays, les technologies émergentes peuvent soit exacerber les inégalités, soit constituer des outils extrêmement utiles pour combler les immenses lacunes du développement.

La Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique est invitée à examiner les questions et recommandations figurant dans le présent document et à faire part au secrétariat de ses directives et de ses recommandations concernant ses activités futures dans le domaine de l'inégalité.

* ESCAP/74/L.1/Rev.1.

I. Introduction

1. La mise en œuvre effective du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et en particulier le respect de son engagement fondamental de ne laisser personne de côté, est impossible sans une meilleure compréhension de toutes les formes d'inégalité et la capacité de s'y attaquer. Des inégalités profondes et persistantes nuisent aux trois dimensions du développement durable, en étouffant la croissance économique, en affaiblissant la cohésion et la solidarité sociales et en aggravant la dégradation de l'environnement. De plus, les inégalités sapent la dignité humaine et la justice sociale, principes qui constituent le fondement des droits humains.

2. Au cours des dernières décennies, les responsables des politiques de la région de l'Asie-Pacifique se sont efforcés d'améliorer le bien-être matériel par une croissance économique rapide et la création de richesse. Ils espéraient qu'avec le temps la croissance économique tirerait les populations de la pauvreté et apporterait la prospérité à la région. De fait, les améliorations globales significatives de nombreux indicateurs du développement social ont contribué à la convergence de la région avec les pays à haut revenu¹. Pourtant, les gains ont été inégalement répartis et les avantages qui en ont résulté pour les laissés-pour-compte n'ont pas été aussi impressionnants. Ainsi, près de la moitié de tous les habitants de l'Asie et du Pacifique, soit un tiers de la population mondiale, utilisent encore des combustibles traditionnels et inefficients pour la cuisine et le chauffage. Dans le même temps, la dégradation de l'environnement s'est intensifiée.

A. Pourquoi se préoccuper de l'inégalité ?

3. L'inégalité étouffe la croissance économique et fait obstacle à la réduction de la pauvreté. Le coût économique de l'inaction en la matière est considérable. Les recherches montrent que les pays à forte inégalité risquent de voir leur croissance économique ralentir et leurs périodes de croissance raccourcir. De plus, une forte inégalité peut empêcher la croissance économique de réduire efficacement la pauvreté. Dans une économie où les chances sont inégalement réparties, les fruits de la croissance économique vont profiter à ceux qui se trouvent en haut de l'échelle de répartition des revenus au détriment de larges groupes de population employés dans des activités de subsistance ou qui luttent pour joindre les deux bouts. Les économies qui réussissent le mieux à réduire la pauvreté sont celles qui offrent des possibilités de rémunération à ceux qui se trouvent au bas de l'échelle de répartition des revenus².

4. L'inégalité nuit à la cohésion et à la stabilité sociales. Une forte inégalité distend les liens sociaux et réduit la confiance du public dans les institutions. C'est donc un facteur fondamental qui contribue à la montée des tensions sociales et politiques et qui peut même favoriser la radicalisation et la criminalité. Un contrat social faible pour sa part n'incite guère les citoyens à payer leurs impôts avec pour conséquence la détérioration des services publics de base et la perte de ressources pour les groupes marginalisés. La perception d'une inégalité forte et persistante décourage les laissés-pour-compte et restreint leurs aspirations, les amenant à accepter et à internaliser un statut d'infériorité.

¹ Voir, par exemple, *Sustainable Social Development in Asia and the Pacific : Towards a People-Centred Transformation* (publication des Nations Unies, numéro de vente E.17.II.F.15). Disponible à l'adresse : www.unescap.org/sites/default/files/publications/Sustainable%20Social%20Development%20in%20A-P.pdf.

² *Time for Equality : The Role of Social Protection in Reducing Inequalities in Asia and the Pacific* (ST/ESCAP/2735). Disponible à l'adresse : www.unescap.org/sites/default/files/SDD%20Time%20for%20Equality%20report_final.pdf.

Les aspirations en question concernent aussi bien des objectifs en matière d'éducation et d'emploi que des décisions plus larges englobant la consommation ou l'identité sociale.

5. L'inégalité a un impact négatif sur l'environnement. Les sociétés ayant un niveau d'inégalité élevé sont moins enclines à soutenir des politiques publiques de protection de l'environnement et de régulation des biens communs avec pour conséquence ce que l'on appelle la tragédie des biens communs. L'inégalité dans la propriété des terres et des ressources naturelles donnent aux personnes avantagées toute liberté de les exploiter de manière écologiquement intenable. Parmi les personnes désavantagées, le ressentiment social, le défaut d'éducation et la simple absence d'option peuvent également conduire à la surexploitation des ressources naturelles. Les personnes désavantagées sont également davantage exposées à la pollution de l'air et de l'eau et sont le moins préparées à résister au choc provoqué par des événements extrêmes tels que des catastrophes naturelles ou d'origine anthropique.

6. Par ailleurs, l'inégalité influence et reflète la dynamique de pouvoir au sein d'une société. Même si cela n'apparaît pas immédiatement aux yeux des décideurs, les images et comptes rendus quotidiens de situations d'exclusion, d'injustice et de marginalisation contrastant avec des images et des comptes-rendus de situation de pouvoir, de privilèges et de surconsommation, ont un effet corrosif. Ces images, et le sentiment d'injustice qu'elles suscitent, affectent non seulement l'homme de la rue mais également les sociétés, les économies et l'environnement.

7. C'est dans ce contexte que la région de l'Asie-Pacifique et le monde se rapprochent inexorablement de la quatrième révolution industrielle. L'ampleur, la portée et la rapidité de cette transformation pourraient bien être sans comparaison avec ce que la région a connu auparavant. Cette révolution, en particulier l'adoption et l'adaptation des technologies de pointe telles que l'intelligence artificielle, ainsi que la manière dont leurs retombées se répartiront, risque d'amplifier les inégalités car elles entraîneront, comme on le prévoit, la disparition de certaines catégories d'emploi peu qualifié, ce qui constitue une préoccupation majeure.

B. L'inégalité et les objectifs de développement durable

8. En septembre 2015, les dirigeants du monde se sont rassemblés à New York pour adopter le Programme 2030 et s'engager à ne laisser personne de côté. À ce moment-là, le débat autour de la notion d'inégalité avait déjà capté l'attention de la planète.

9. Si les objectifs du Millénaire pour le développement ont mobilisé les efforts dans le monde entier pour mettre les services de base à la disposition du plus grand nombre, le Programme 2030 a un objectif plus ambitieux qui est d'englober tout un chacun, y compris les plus marginalisés. Outre la réduction des inégalités qui constitue l'objectif de développement durable n° 10, le Programme 2030 appelle à l'universalité et à la reconnaissance du fait que chacun doit fondamentalement pouvoir bénéficier de l'égalité des chances dans son existence.

10. La réduction de l'inégalité, qui touche aux trois dimensions du développement durable et est solidement reliée à pratiquement tous les objectifs, est au cœur du Programme 2030.

11. La réduction de toutes les formes d'inégalité sera essentielle pour concrétiser l'engagement de ne laisser personne de côté et de venir en aide aux

plus délaissés. Il est clair que les populations de la région de l'Asie-Pacifique n'ont pas profité de manière équitable et juste de la croissance économique et d'autres gains du développement et que l'idée d'une vague montante entraînant tous les bateaux a été discréditée. Le mode de croissance consistant à croître aujourd'hui et à nettoyer demain a causé des dégâts irréversibles dans l'environnement. Si l'on veut atteindre les objectifs de développement durable d'ici à 2030, il faut mettre les peuples au centre des programmes de développement aux niveaux régional, national et local et investir davantage dans les hommes et les femmes et dans la planète.

C. Définir l'inégalité

12. L'étude thématique de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) : *L'inégalité en Asie et dans le Pacifique à l'ère du Programme de développement durable à l'horizon 2030* établit une distinction entre trois grands types d'inégalité a) l'inégalité des résultats ; b) l'inégalité des chances ; et c) l'inégalité des impacts ou inégalité fondée sur l'appartenance à un groupe. Ces trois types d'inégalité sont interdépendants et se renforcent mutuellement.

13. L'inégalité des résultats renvoie aux disparités entre individus dans les aspects matériels du bien-être humain comme le niveau de revenu et de richesse. Elle concerne principalement l'inégalité économique et elle est ordinairement mesurée par rapport au revenu ou à la consommation.

14. L'inégalité des chances a à voir avec l'inégalité d'accès aux droits et services fondamentaux nécessaires pour permettre aux individus de maintenir et d'améliorer leurs moyens de subsistance. Elle inclut l'accès aux services de base et aux ressources productives comme l'éducation, la santé et la nutrition, l'eau et l'assainissement, l'énergie propre et les technologies de l'information et de la communication (TIC) ainsi qu'aux moyens de financement et au crédit. L'égalité des chances contribue à créer des conditions équivalentes pour tous et à assurer que les résultats sont conformes aux efforts et aux choix de l'individu.

15. L'inégalité des impacts ou l'inégalité fondée sur l'appartenance à un groupe concerne les impacts asymétriques des chocs extérieurs sur les différents groupes et elle est souvent associée aux disparités systémiques entre les groupes partageant les mêmes conditions. Ce type d'inégalité a souvent des racines historiques ou culturelles et persiste à travers les générations en raison de discriminations ou de situations persistantes d'exclusion. Les phénomènes actuels, notamment les migrations et les mouvements de réfugiés, peuvent également créer une inégalité fondée sur l'appartenance à un groupe ; toutefois, le présent document porte principalement sur l'inégalité des impacts par rapport à l'environnement.

16. Les trois types d'inégalité - des résultats – des chances et des impacts - sont interdépendants et se renforcent mutuellement. Des règles du jeu inéquitables entraînent inévitablement des résultats extrêmement divers. L'inégalité des résultats en matière de revenu et de richesse aggrave les disparités dans l'accès aux services de base et aux ressources. Ainsi, les disparités dans l'accès à l'éducation et aux soins de santé sont souvent dues à des inégalités économiques et elles entraînent des différences dans les niveaux de qualification et dans l'état de santé. Ces différences à leur tour creusent davantage les écarts de revenu. Les préjugés, la discrimination et l'exclusion sociale accentuent l'inégalité des résultats et l'inégalité des chances.

17. Les catastrophes naturelles exacerbent également l'inégalité entre les pays car leur impact sur les pays pauvres est sans commune mesure avec celui qu'elles ont sur les pays à haut revenu. À l'intérieur des pays, une perte d'actifs

de 1 dollar correspond à une plus grande perte de bien-être parmi les populations pauvres que parmi les populations riches et contribue à pérenniser la pauvreté et l'inégalité intergénérationnelles³. Les catastrophes affectent particulièrement le bien-être des enfants en réduisant leur accès à la nourriture et en les obligeant à quitter l'école. Au Pakistan, par exemple, les effectifs des écoles primaires ont chuté après le séisme de 2005 et les inondations de 2010 et 2011⁴.

18. La technologie est un facteur déterminant de la productivité et de la croissance économique et elle est indispensable pour permettre aux pays à bas revenu de rattraper les pays plus avancés. D'une part, la technologie peut renforcer l'inégalité de revenu parce qu'elle favorise les travailleurs éduqués et qualifiés et parce que les innovateurs bénéficient de la rente que leur procurent leurs inventions et leurs investissements. D'autre part, elle offre d'immenses possibilités pour réduire l'inégalité des chances : l'innovation technologique a déjà contribué, dans de nombreux pays de la région de l'Asie-Pacifique et dans le monde, à des percées majeures qui ont ouvert l'accès des plus pauvres aux services de base.

II. Les tendances de l'inégalité en Asie et dans le Pacifique

19. Compte tenu des facteurs complexes et se renforçant mutuellement qui contribuent à l'inégalité, les pays de la région de l'Asie-Pacifique ont pris l'engagement de mettre en œuvre le Programme 2030 et de ne laisser personne de côté. Cette section présente un aperçu des tendances récentes et de l'état actuel des inégalités des résultats, des chances et des impacts pour faire mieux comprendre les difficultés auxquelles la région se heurte pour tenir cet engagement.

A. Inégalité des résultats

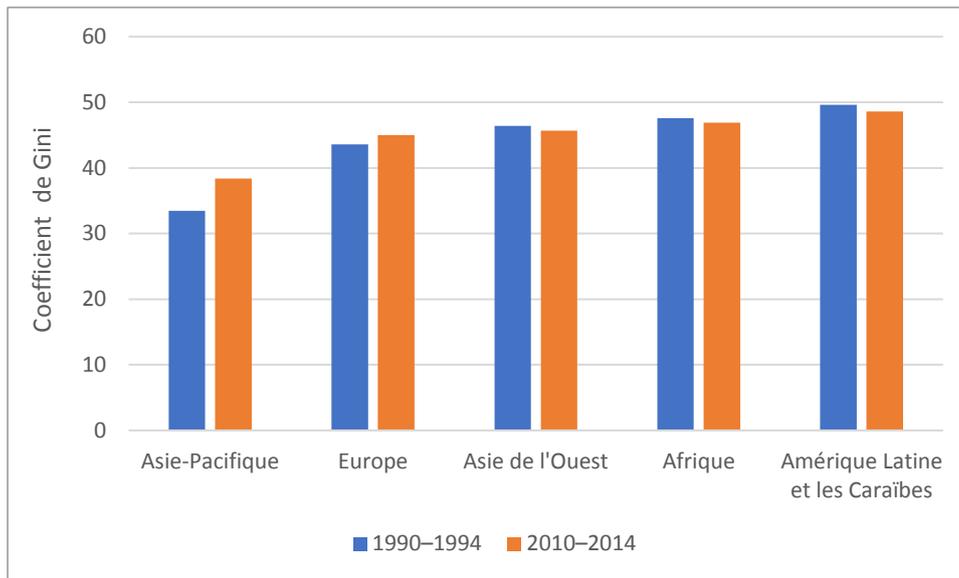
20. Un grand nombre des pays de la région de l'Asie-Pacifique ont vu leur inégalité de revenu se renforcer considérablement entre le début des années 90 et le début des années 2010 tandis que d'autres pays de la région ont connu une tendance inverse. Selon le coefficient de Gini pondéré en fonction de la population, l'inégalité dans la région a progressé en moyenne d'environ cinq points de pourcentage au cours de cette période, passant de 33,5 à 38,4 (figure I). Bien que l'inégalité de revenu en Asie et dans le Pacifique demeure inférieure à celle d'autres régions du monde, elle suit une courbe inverse à celle que l'on observe dans d'autres régions où l'inégalité a diminué⁵.

³ Stephane Hallegatte et autres, *Unbreakable : Building the Resilience of the Poor in the Face of Natural Disasters* (Washington, D.C., Banque mondiale, 2016). Disponible à l'adresse : <https://openknowledge.worldbank.org/handle/10986/25335>.

⁴ *Asia-Pacific Disaster Report 2017 : Leave No One Behind - Disaster Resilience for Sustainable Development* (publication des Nations Unies, numéro de vente E.17.II.F.16). Disponible à l'adresse : www.unescap.org/sites/default/files/1_Disaster%20Report%202017%20Low%20res.pdf.

⁵ Pour plus de détails, voir Sudip Ranjan Basu, « Do data show divergence ? Revisiting global income inequality trends », *Asia-Pacific Development Journal*, vol. 24, n° 1 (juin 2017), pp. 23–53. Disponible à l'adresse : www.unescap.org/publications/asia-pacific-development-journal-vol-24-no-1-june-2017.

Figure I
Inégalité de revenu par région (1990–1994 et 2010–2014)

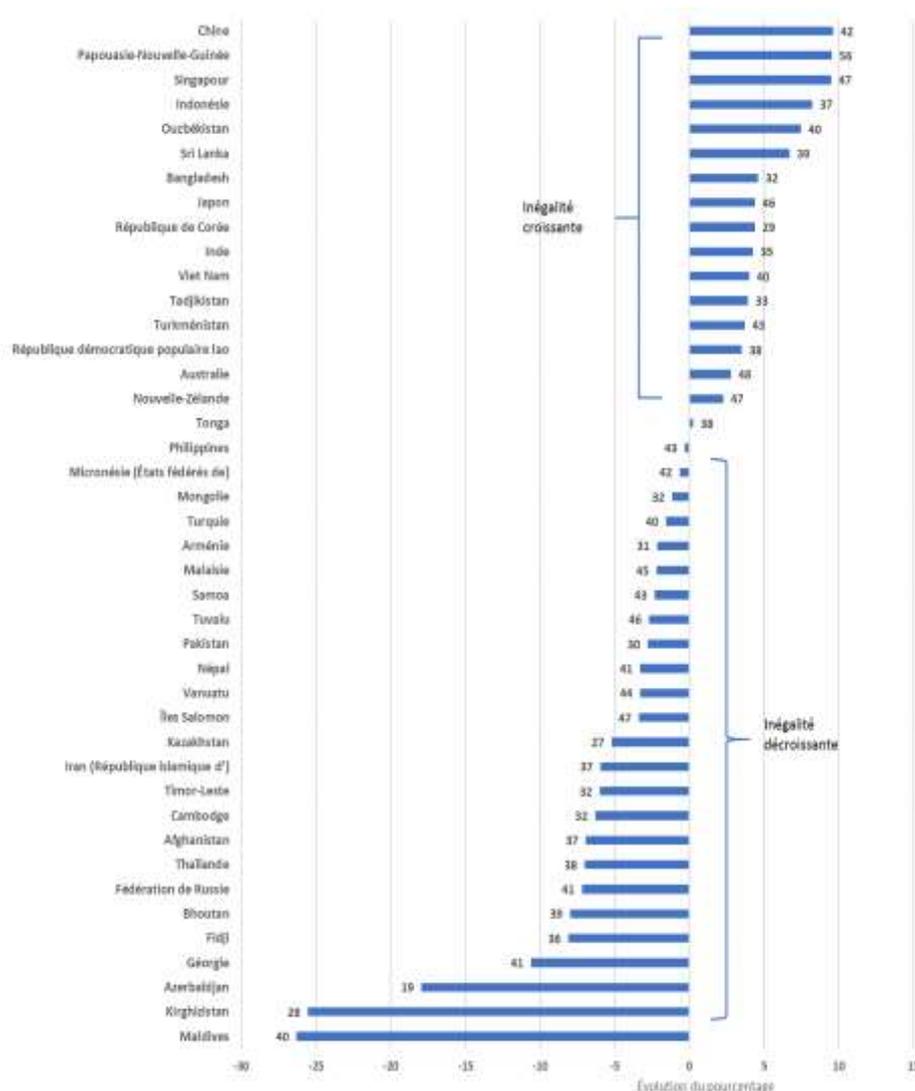


Source : CESAP, *Inequality in Asia and the Pacific in the Era of the 2030 Agenda for Sustainable Development* (à paraître).

Note : le classement régional se base sur celui des commissions régionales des Nations Unies. Le coefficient de Gini de chaque pays a été calculé comme la moyenne simple de ces coefficients disponibles sur des périodes de cinq ans (1990-1994 et 2010-2014). Les chiffres régionaux sont les moyennes pondérées des coefficients de Gini des pays de chaque région, en utilisant les moyennes pondérées en fonction de la population.

21. L'accroissement de l'inégalité de revenu dans la région de l'Asie-Pacifique est essentiellement dû aux pays les plus dynamiques et les plus peuplés, notamment la Chine, l'Inde et l'Indonésie, qui ont connu une croissance économique robuste et une urbanisation intense qui ont creusé les écarts de revenu et entraîné une forte accumulation de capital (figure II). Dans la seule Chine, le coefficient de Gini a bondi de près de 10 points de pourcentage au cours des 20 dernières années contre huit points de pourcentage en Indonésie et quatre points de pourcentage en Inde. Le tableau est cependant mitigé. Environ 40 % des pays pour lesquels on dispose de données ont vu leur inégalité de revenu augmenter tandis que d'autres ont enregistré une réduction de cette inégalité, souvent après qu'elle a atteint des niveaux très élevés. En Azerbaïdjan, au Kirghizistan et aux Maldives, par exemple, l'inégalité a fortement reculé.

Figure II
Évolution de l'inégalité de revenu par pays (1990–1994 et 2010–2014)



Source : CESAP, *Inequality in Asia and the Pacific in the Era of the 2030 Agenda for Sustainable Development* (à paraître).

Note : Les chiffres figurant devant chaque barre correspondent au coefficient de Gini moyen pour la période 2010-2014. Le coefficient de Gini de chaque pays a été calculé en utilisant la moyenne simple des coefficients de Gini disponibles pour chaque période quinquennale (1990-1994 et 2010-2014) ou pour l'année disponible à l'intérieur de la période en question.

22. En Asie du Nord et en Asie centrale, six des neuf pays pour lesquels on dispose de données ont enregistré une baisse moyenne du coefficient de Gini de 11,4 points de pourcentage. De ce fait, au cours de la période 2010-2014, la sous-région affichait l'un des niveaux les plus bas d'inégalité de revenu, pondéré en fonction de la population, par rapport aux autres sous-régions, avec un coefficient de Gini moyen de 38,3. En Asie du Sud-Est, le tableau est nuancé : on observe une inégalité croissante de revenu dans des pays comme l'Indonésie et Singapour et une inégalité décroissante dans d'autres pays comme la Malaisie et la Thaïlande. En moyenne, toutefois, le coefficient de Gini, pondéré en fonction de la population, a progressé de 32,6 à 39,1 dans la sous-région. En Asie du Sud et du Sud-Ouest l'évolution a également été variable, l'inégalité de revenu se creusant au Bangladesh, en Inde et à Sri Lanka tandis qu'elle diminuait quelque peu au Pakistan, en République islamique d'Iran et en Turquie, la moyenne sous-régionale passant de 32,1 à 34,8. En Asie de l'Est et du Nord-Est, l'inégalité s'est accentuée en Chine, au Japon et en

République de Corée mais s'est atténuée en Mongolie, la moyenne sous-régionale passant de 33 à 41,9. Dans le Pacifique, six des dix pays pour lesquels on dispose de données, ont enregistré une baisse moyenne du coefficient de Gini de 3,4 points de pourcentage ; néanmoins, l'inégalité de revenu s'est accentuée en Australie, Nouvelle-Zélande et Papouasie-Nouvelle-Guinée, la moyenne sous-régionale passant de 45,3 à 49,1.

23. Les inégalités de revenu et de richesse vont de pair. La richesse provenant de l'accumulation de l'épargne, et les riches épargnant généralement davantage que les pauvres, l'accroissement de l'inégalité de revenu tend à créer des écarts encore plus importants dans l'inégalité de richesse. La concentration de la richesse à son tour contribue à la répartition inéquitable des revenus. Ainsi, la concentration de revenu et de richesse permet aux riches d'avoir une influence politique disproportionnée leur permettant de faire obstacle à des politiques publiques qui seraient nécessaires pour réduire les inégalités, comme des politiques fiscales et des politiques visant à renforcer la sécurité de revenu pour les pauvres.

24. En Asie et dans le Pacifique, la montée en flèche des revenus des plus riches a souvent coïncidé avec une plus forte concentration de la richesse. Entre 1992 et 2016, par exemple, la part du revenu du décile supérieur est passée de 32 à 41 % en Chine et de 33 à 55 % en Inde⁶. De même, la part de la richesse du 1 % supérieur a doublé entre 1995 et 2015, passant de 15 à 30 % en Chine et de 22 à 43 % en Fédération de Russie. En 2017, la valeur nette des 846 milliardaires de la région était 7 fois supérieure au produit intérieur brut (PIB) combiné des pays les moins avancés de la région⁷.

B. Inégalité des chances

25. Les inégalités de revenu et de richesse sont également étroitement liées aux autres dimensions du développement et ont un impact très clair sur les chances d'accéder à l'éducation, aux soins de santé, aux moyens de financement, à l'énergie propre, à l'eau et à l'assainissement, par exemple. Si un certain niveau d'inégalité de revenu est à la fois acceptable et censé refléter différents degrés d'effort et de talent individuels, aucune inégalité des chances dans l'accès aux services ci-dessus ne devrait être tolérable dans les pays qui se sont déterminés en faveur des engagements figurant dans le Programme 2030 et de sa mise en œuvre.

26. Pourtant, une comparaison des indices de dissemblance des 13 éléments fondamentaux de l'égalité des chances⁸ entre 21 pays pour lesquels on dispose de données a fait apparaître de larges inégalités, particulièrement dans les niveaux d'instruction et la possibilité pour les ménages d'ouvrir un compte bancaire et l'accès à des combustibles propres et à des services sanitaires minimaux. Comme le coefficient de Gini, l'indice de dissemblance est un nombre variant de 0 à 1, 0 représentant une égalité parfaite et 1 une inégalité

⁶ World Inequality Lab, *World Inequality Report 2018 : Executive Summary* (Berlin, 2017), p. 12. Disponible à l'adresse : <http://wir2018.wid.world/files/download/wir2018-summary-english.pdf>.

⁷ CESAP, *Inequality in Asia and the Pacific in the Era of the 2030 Agenda for Sustainable Development* (à paraître) ; et www.forbes.com/billionaires/list/.

⁸ Treize éléments de l'égalité des chances critiques pour le bien-être de l'être humain sont utilisés dans l'analyse des 21 pays pour lesquels des données sont disponibles. Ces éléments sont : 1) l'accès à l'éducation secondaire pour les 20- 35 ans ; 2) l'accès à l'éducation supérieure pour les 25-35 ans ; 3) l'absence de rachitisme (enfants âgés de 0 à 5 ans) ; 4) l'absence d'atrophie (enfants âgés de 0 à 5 ans) ; 5) l'absence de surpoids (enfants âgés de 0 à 5 ans) ; 6) l'accès des femmes aux moyens de contraception modernes ; 7) l'accès des femmes à une assistance spécialisée au moment de l'accouchement ; 8) l'accès à un emploi à plein temps ; 9) l'accès des ménages à des services minimaux d'approvisionnement en eau potable ; 10) l'accès des ménages à des services sanitaires minimaux ; 11) l'accès des ménages à l'électricité ; 12) l'accès des ménages à des combustibles propres ; et 13) l'accès des ménages à un compte bancaire.

« parfaite ». La valeur idéale de l'indice de dissemblance est 0, c'est-à-dire l'égalité parfaite des chances pour chacun.

27. Les valeurs globales les plus élevées de l'indice de dissemblance ont été relevées dans les pays de l'Asie du Sud et du Sud-Ouest suivis de près par les pays de l'Asie du Sud-Est. Dans les deux sous-régions, l'inégalité des chances se distingue tout particulièrement dans l'accès des ménages aux combustibles propres, dans l'accès individuel à l'enseignement secondaire et à l'enseignement supérieur et l'accès des ménages à un compte bancaire. L'accès des individus à un emploi à plein temps est particulièrement inégal en Asie du Sud-Est, en Asie du Nord et en Asie centrale. En ce qui concerne l'Asie de l'Est et du Nord-Est, on ne disposait de données que pour la Mongolie où l'inégalité se faisait le plus sentir dans l'accès des ménages à des services sanitaires suivi de l'accès à des combustibles propres. Dans le Pacifique, on ne disposait de données que pour le Vanuatu pays où l'inégalité était particulièrement forte dans l'accès des ménages à l'électricité et à des combustibles propres (figure I).

Tableau 1
Disparités dans l'accès aux principaux éléments d'égalité des chances dans quelques pays de l'Asie et du Pacifique

Indices de dissemblance calculés

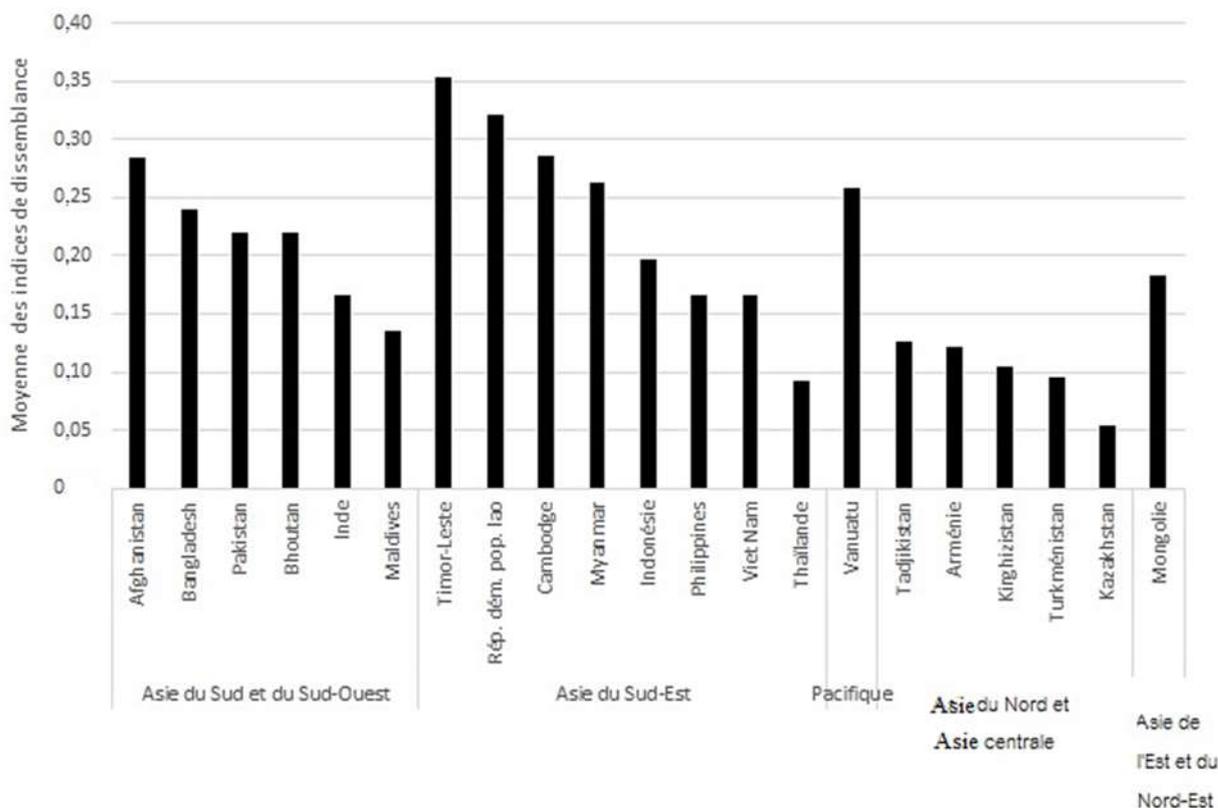
Pays	Ménages					Individus								
	Énergie		Inclusion financière	Eau, assainissement et hygiène		Éléments multiples	Nutrition de l'enfant (0-5 ans)			Santé de la femme (15-49 ans)		Éducation		Emploi
	Électricité	Combustible propre	Compte bancaire	Eau salubre	Conditions sanitaires sûres	Carences multiples	Absence de rachitisme	Absence d'atrophie	Absence de surpoids	Assistance professionnelle à l'accouchement	Moyens de contraception moderne	Secondaire	Supérieure	Plein emploi
Afghanistan	0,08	0,41	0,41	0,13	0,29	0,64				0,15	0,17	0,28	0,34	0,55
Arménie	0,00	0,01	0,25	0,03	0,15	0,35	0,04	0,01	0,03	0,00	0,21	0,02	0,22	0,3
Bangladesh	0,18	0,55	0,34	0,00	0,19	0,57	0,08	0,02	0,00	0,21	0,1	0,25	0,32	0,19
Bhoutan	0,18	0,28	0,34	0,01	0,12	0,42	0,05	0,00	0,01	0,17	0,05	0,31	0,37	0,3
Cambodge	0,27	0,45	0,43	0,11	0,29	0,67	0,05	0,01	0,00	0,04	0,12	0,34	0,44	0,32
Inde	0,07	0,36	0,03	0,01	0,28	0,41	0,07	0,01	0,00	0,05	0,15	0,23	0,32	0,12
Indonésie	0,02	0,27	0,32	0,08	0,19					0,21	0,1	0,19	0,29	0,25
Kazakhstan	0,00	0,00	0,06	0,01	0,00	0,08	0,01	0,00	0,01	0,00	0,08	0,01	0,18	0,15
Kirghizistan	0,00	0,09	0,26	0,04	0,01	0,29	0,03	0,01	0,02	0,00	0,13	0,02	0,13	0,32
Rép. dém. pop. Lao	0,16	0,63	0,36	0,08	0,22	0,65	0,11	0,01	0,00	0,34	0,12	0,39	0,49	0,37
Maldives	0,00	0,03	0,07	0,00	0,01	0,13	0,04	0,02	0,02	0,1	0,18	0,37	0,4	
Mongolie	0,15	0,33	0,03	0,1	0,41	0,44	0,02	0,00	0,01	0,00	0,09	0,17	0,29	0,26
Myanmar				0,07	0,19		0,06	0,01	0,00			0,33	0,41	0,3
Pakistan	0,04	0,45	0,34	0,02	0,21	0,52	0,13	0,03	0,01	0,15	0,18	0,25	0,33	0,17
Philippines	0,08	0,39		0,02	0,11					0,1	0,1	0,13	0,24	0,3
Tadjikistan	0,00	0,13	0,16	0,06	0,00	0,4	0,04	0,02	0,01	0,03	0,19	0,1	0,24	0,29
Thaïlande	0,00	0,18	0,05	0,00	0,00	0,23	0,03	0,01	0,02	0,00	0,04	0,13	0,21	0,27
Timor-Leste	0,37	0,71	0,52	0,12	0,28	0,75				0,28	0,21	0,23	0,42	
Turkménistan	0,00	0,00	0,22	0,08	0,00	0,25	0,01	0,00	0,00	0,00	0,14	0,05	0,28	0,15
Vanuatu	0,42	0,6		0,05	0,13		0,06	0,02	0,01	0,11	0,15	0,22	0,36	
Viet Nam	0,00	0,3	0,32	0,03	0,13	0,44	0,06	0,01	0,00	0,04	0,06	0,2	0,27	0,27

Source : Les calculs de la CESAP ont été effectués sur la base de données provenant du Programme d'enquêtes démographiques et sanitaires pour les années les plus récentes, disponibles à l'adresse : <https://dhsprogram.com/data/available-datasets.cfm> (consultée le 15 août 2017) ; et sur les enquêtes en grappes à indicateurs multiples pour les dernières années, disponibles à l'adresse : <http://mics.unicef.org/surveys> (consultée le 15 août 2017).

Note : les valeurs du tiers inférieur apparaissent dans des cases blanches, les valeurs du tiers médian dans les cases grises et les valeurs du tiers supérieur dans les cases noires. La colonne correspondant aux carences multiples combine les cinq éléments d'égalité des chances concernant les ménages.

28. Ces inégalités peuvent également être représentées en faisant la moyenne des indices de dissemblance pour les individus et les ménages par pays (figure III). Il ressort de cet exercice que les pays où les éléments fondamentaux de l'égalité des chances sont répartis de manière particulièrement inégale sont l'Afghanistan, le Bangladesh, le Cambodge, le Myanmar, la République démocratique populaire lao, Timor-Leste et le Vanuatu.

Figure III
Inégalité des chances dans quelques pays de l'Asie et du Pacifique



Source : Les calculs de la CESAP ont été effectués sur la base de données provenant du Programme d'enquêtes démographiques et sanitaires pour les années les plus récentes, disponibles à l'adresse : <https://dhsprogram.com/data/available-datasets.cfm> (consultée le 15 août 2017) ; et sur les enquêtes en grappes à indicateurs multiples pour les dernières années, disponibles à l'adresse : <http://mics.unicef.org/surveys> (consultée le 15 août 2017).

Abréviation : AENE. Asie de l'Est et du Nord-Est.

Note : La valeur correspondant à chaque pays est la moyenne simple des indices de dissemblance des éléments d'égalité des chances dont la liste figure dans le tableau 1, hormis les éléments concernant la nutrition de l'enfant car aucune donnée n'était disponible pour aucun pays.

C. Inégalité des impacts

29. La dégradation de l'environnement est étroitement liée à l'inégalité. Les faits montrent clairement que les pays à bas revenu de la région sont davantage exposés à l'inégalité des impacts environnementaux et à la dégradation de l'environnement. Un exemple en est la pollution de l'air dont on estime qu'elle coûte la vie à 5 millions de personnes par an dans la région, principalement dans les pays en développement⁹. Outre les effets dommageables qui en résultent pour les familles et les communautés, elle affecte aussi négativement le PIB qui

⁹ The Lancet Commissions, « The Lancet Commission on pollution and health », *The Lancet*, vol. 391, n° 10119 (février 2018). Disponible à l'adresse : www.thelancet.com/commissions/pollution-and-health.

a accusé des baisses allant d'environ 0,8 % en Inde et au Pakistan à 1,5 % en Afghanistan. Par conséquent, la diminution de la pollution est critique pour réduire les inégalités tant à l'intérieur des pays qu'entre eux.

30. Par rapport à 1990, l'exposition annuelle moyenne à la pollution de l'air s'est accrue dans la région, l'accroissement le plus fort ayant été observé dans les pays de l'Asie du Sud et du Sud-Ouest (Bangladesh, Bhoutan, Népal et Inde) et dans les pays de l'Asie de l'Est et du Nord-Est (Chine et Mongolie)¹⁰. En même temps, des données provenant de la région montrent que les groupes pauvres et désavantagés sont les plus gravement touchés par les effets de la pollution que les autres groupes. Une étude effectuée à Shanghai (Chine) a montré que le nombre de décès provoqués par les maladies cardio-respiratoires, étroitement liées à l'exposition à la pollution de l'air, était plus susceptible d'être élevé parmi les personnes n'ayant pas d'éducation ou seulement une éducation primaire que parmi celles ayant une éducation secondaire ou supérieure¹¹. Une étude portant sur la province de Jiangsu (Chine) a révélé que les localités ayant un pourcentage élevé de migrants ruraux risquaient davantage d'enregistrer des niveaux de pollution élevés¹². Un examen récent effectué en Inde a conclu que les ménages à bas revenu étaient davantage exposés à une pollution élevée de l'air que les ménages ayant des revenus moyens supérieurs¹³. Des études effectuées au Vietnam ont fait apparaître que les maladies respiratoires étaient deux fois plus répandues parmi les ménages à bas revenu que parmi les ménages à haut revenu¹⁴.

31. Les catastrophes naturelles ont également un impact disproportionné sur les pays à bas revenu par rapport aux pays à haut revenu ce qui exacerbe les inégalités entre pays mais également entre riches et pauvres. Les pays à bas et moyen revenus ont des taux de mortalité due aux catastrophes qui sont quatre à cinq fois supérieurs à ceux des pays à haut revenu. Les changements climatiques amplifient les risques de catastrophe et accroissent leur coût. Avec le réchauffement climatique, la quantité de risques météorologiques dans le monde a triplé et le nombre de personnes vivant dans des zones sujettes aux inondations et dans les régions côtières exposées aux cyclones a doublé, et cette tendance devrait se poursuivre à la hausse¹⁵.

¹⁰ Les calculs de la CESAP ont été effectués à partir de données provenant de la Banque mondiale « PM 2.5 air pollution, mean annual exposure (micrograms per cubic meter) ». Disponible à l'adresse : <https://data.worldbank.org/indicator/EN.ATM.PM25.MC.M3> (consultée le 2 mars 2018).

¹¹ Haidong Kan et autres, « Season, sex, age, and education as modifiers of the effects of outdoor air pollution on daily mortality in Shanghai, China : the Public Health and Air Pollution in Asia (PAPA) study », *Environmental Health Perspectives*, vol. 116, n° 9 (Septembre 2008). Disponible à l'adresse : www.ncbi.nlm.nih.gov/pmc/articles/PMC2535620/pdf/ehp-116-1183.pdf.

¹² Eton D. Schoolman and Chunbo Ma, « Migration, class and environmental inequality : exposure to pollution in China's Jiangsu Province », *Ecological Economics*, vol. 75 (Mars 2012), pp. 140–151. Disponible à l'adresse : www.sciencedirect.com/science/article/pii/S0921800912000389.

¹³ Pallavi Pant, Sarath K. Guttikunda and Richard E. Peltier, « Exposure to particulate matter in India : a synthesis of findings and future directions », *Environmental Research*, vol. 147 (mai 2016), pp. 480–496. Disponible à l'adresse : www.sciencedirect.com/science/article/pii/S0013935116300913.

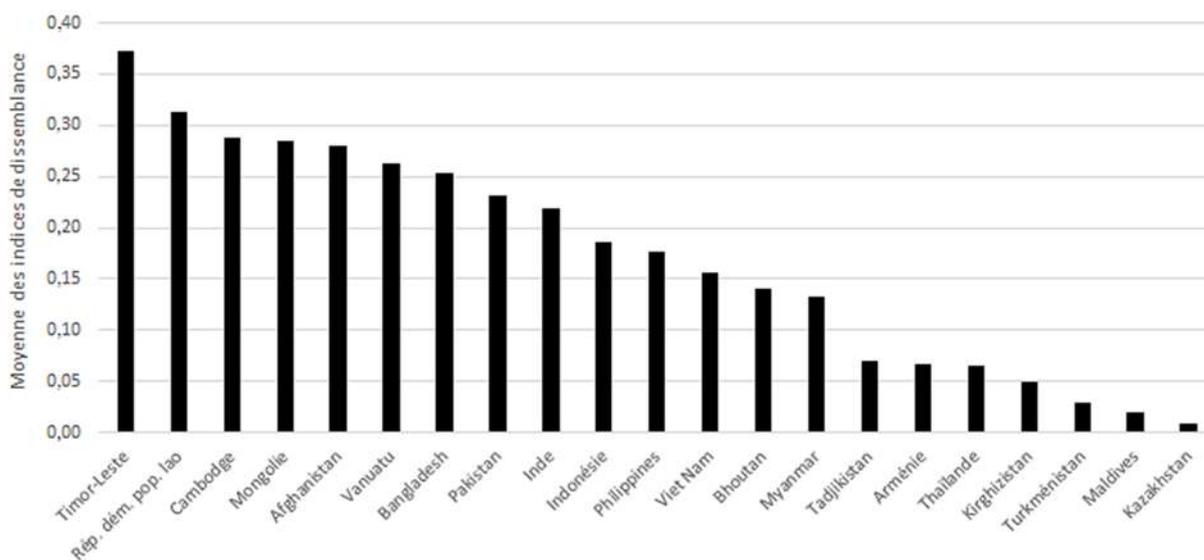
¹⁴ Banque mondiale, « Poverty environment nexus : sustainable approaches to poverty reduction in Cambodia, Lao PDR, and Vietnam » (Washington, D.C., 2006). Disponible à l'adresse : <http://documents.worldbank.org/curated/en/272801468245426378/Poverty-environment-nexus-sustainable-approaches-to-poverty-reduction-in-Cambodia-Lao-PDR-and-Vietnam>.

¹⁵ Voir figure 2.6 dans *Asia-Pacific Disaster Report 2017 : Leave No One Behind - Disaster Resilience for Sustainable Development* (Publication des Nations Unies, numéro de vente E.17.II.F.16). À partir de données provenant de la base de données statistiques de la CESAP. Disponible à l'adresse : http://data.unescap.org/escap_stat/ (consultée le 27 avril 2017).

32. Les changements climatiques ont également fortement affecté les résidents ruraux ainsi que les groupes marginalisés dans les zones urbaines et les ménages à bas revenu. Les communautés urbaines à statut socioéconomique inférieur sont particulièrement exposées aux risques d'inondation et de glissement de terrain car les terrains sujets aux catastrophes sont souvent meilleur marché ou bien sont les seuls terrains disponibles. Les zones urbaines sont aussi fréquemment victimes de vagues d'extrême chaleur aggravées par les effets d'îlots de chaleur urbains. Les personnes ne disposant pas de la climatisation, celles qui doivent travailler de nombreuses heures à l'extérieur et celles qui ont un accès limité à l'eau sont donc plus vulnérables.

33. En dépit de l'impact disproportionné de la dégradation de l'environnement, des changements climatiques et des catastrophes naturelles sur les populations pauvres et vulnérables, peu d'efforts ont été faits pour quantifier et analyser systématiquement les tendances de l'inégalité des impacts dans le temps, en raison de l'absence de données désagrégées. Les indices combinés de dissemblance par pays pour l'accès des ménages à des combustibles propres, à l'eau et à l'assainissement permettent de mesurer indirectement les résultats obtenus par les pays dans ces trois éléments d'égalité des chances qui sont liés à l'environnement (figure IV). Le classement et les résultats des pays correspondent étroitement à la figure III ce qui sous-entend qu'il existe un rapport étroit entre l'inégalité des chances et l'inégalité des impacts dans la région.

Figure IV
Inégalité d'accès à des combustibles propres, à l'eau et à l'assainissement dans quelques pays de l'Asie et du Pacifique



Source : Les calculs de la CESAP ont été effectués sur la base de données provenant du Programme d'enquêtes démographiques et sanitaires et sur les enquêtes en grappes à indicateurs multiples, pour les dernières années (voir figure III).

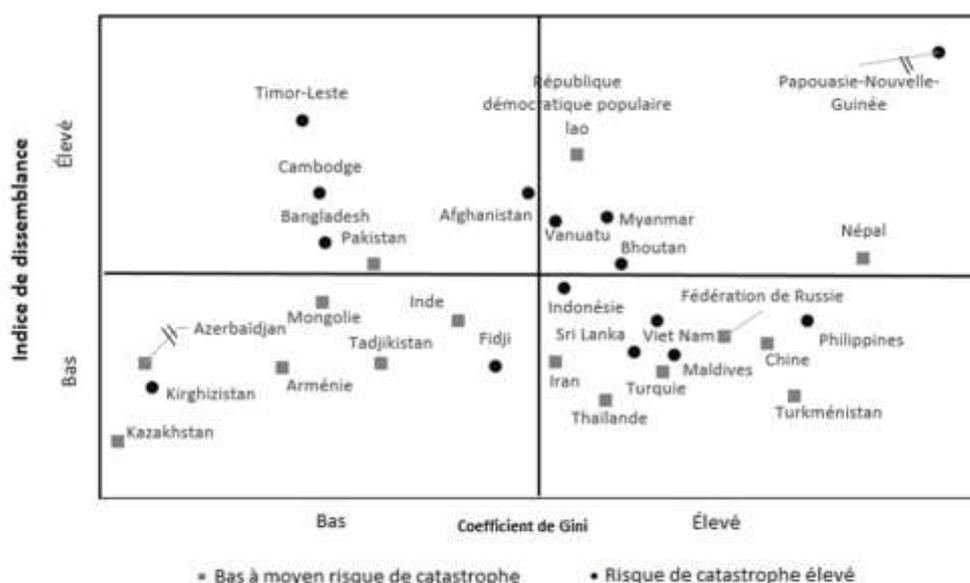
Note : La valeur correspondant à chaque pays est la moyenne simple des indices de dissemblance pour l'accès à des combustibles propres, à l'eau et à l'assainissement.

D. Interactions entre les différentes dimensions de l'inégalité

34. Les interactions entre les inégalités des revenus, des chances et des impacts sont variables selon les pays de la région comme le montre la position des pays choisis à l'intérieur des quatre quadrants de la figure V. La position des pays a été calculée en fonction de la moyenne des indices de dissemblance et du coefficient de Gini et met en évidence leur vulnérabilité aux catastrophes naturelles selon l'Indice mondial des risques.

35. Les modes de développement des pays à bas revenu, dont beaucoup figurent aussi parmi les pays les moins avancés, les fait tomber dans un piège de l'inégalité des revenus et des chances, comme on peut le voir dans le quadrant supérieur droit de la figure V. La plupart de ces pays se trouvent en Asie du Sud-Est et dans le Pacifique, notamment le Myanmar, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, la République démocratique populaire lao et le Vanuatu tandis que deux de ces pays se trouvent en Asie du Sud, à savoir le Bhoutan et le Népal. Du fait de l'évolution des économies essentiellement agricoles vers l'industrie manufacturière et des services, ceux qui introduisent de nouvelles activités économiques se caractérisant par une productivité plus grande du travail voient leurs revenus fortement augmenter¹⁶. En même temps, ces pays ont une inégalité des chances plus importante en raison de l'insuffisance des dépenses pour les services publics. Concrètement, leur base fiscale demeure étroite et ils recourent à des impôts indirects et souvent régressifs plutôt qu'à des impôts directs et progressifs ce qui a pour conséquence d'affecter négativement la marge de manœuvre budgétaire nécessaire pour investir dans l'éducation, la santé et autre services sociaux de base.

Figure V
Inégalité et profils des risques de catastrophe de quelques pays de la région de l'Asie-Pacifique



Source : Indice de dissemblance : les calculs de la CESAP ont été effectués sur la base du Programme d'enquêtes démographiques et sanitaires et des enquêtes en grappes à indicateurs multiples, pour les dernières années (voir figure III) ; coefficient de Gini : *Inequality in Asia and the Pacific in the Era of the 2030 Agenda for Sustainable Development* (à paraître).

Notes : Les valeurs de l'indice de dissemblance pour l'Azerbaïdjan, la Chine, la Fédération de Russie, les Fidji, le Népal, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, la République islamique d'Iran, Sri Lanka et la Turquie ont été calculées en utilisant la méthode des moindres carrés ordinaires avec des données concernant l'accès à l'électricité, à l'eau et à l'assainissement. Les quadrants sont divisés au coefficient de Gini 36.7 et à l'indice de dissemblance 0.2. Les risques de catastrophe naturelle sont évalués sur la base de l'Indice mondial des risques : bas et moyens (jusqu'à 7.35) et élevés (7.35 et plus). Les valeurs correspondant à l'Azerbaïdjan et à la Papouasie-Nouvelle-Guinée ont été transformées par changement d'échelle pour des raisons de clarté.

¹⁶ On pourrait prendre comme exemple une mine qui serait exploitée dans un pays principalement agricole. La valeur de la nouvelle production de minerai par travailleur dépassera de beaucoup la valeur de la production agricole par ouvrier. Il en résultera une répartition déséquilibrée des revenus dont une grande partie reviendra aux propriétaires de la mine.

36. Les pays qui se trouvent dans le quadrant inférieur gauche de la figure V affichent des inégalités des revenus et des chances moindres, comme les Fidji et l'Inde. La plupart des pays sont situés en Asie du Nord et en Asie centrale et tandis que certains d'entre eux sont également des pays à bas revenu (Kirghizistan et Tadjikistan) leur degré d'inégalité des chances est très bas parce qu'historiquement, ils offrent une forte protection sociale universelle et des services publics de base solides. Un grand nombre de ces pays, en particulier l'Arménie, le Kazakhstan, le Kirghizistan et le Tadjikistan, ont, ces dernières années, réduit l'inégalité de revenu.

37. Le quadrant inférieur droit de la figure V regroupe principalement des pays à revenu moyen supérieur, comme la Chine, la Fédération de Russie, les Maldives et la Turquie mais également certains pays à revenu moyen inférieur comme les Philippines, la République islamique d'Iran, la Thaïlande et le Turkménistan. Ces pays ont une inégalité de revenu supérieure à la moyenne bien que cette inégalité ait diminué dans certains d'entre eux. De manière générale, ces pays ont donné la priorité à l'investissement dans les services publics ce qui a contribué à une répartition plus équitable des chances.

38. Le quadrant supérieur gauche de la figure V comprend certains pays de l'Asie du Sud et du Sud-Ouest, notamment l'Afghanistan, le Bangladesh et le Pakistan et deux de l'Asie du Sud-Est, le Cambodge et Timor-Leste. Dans tous ces pays, l'inégalité des chances est relativement élevée mais il existe une inégalité de revenu moindre, bien qu'elle soit en augmentation. Comme pour les pays du quadrant supérieur droit, certains de ces pays sont en train d'effectuer leur transition d'une économie essentiellement agricole à une économie reposant sur l'industrie manufacturière et les services. La plupart des pays situés dans le quadrant supérieur gauche, en particulier le Bangladesh et le Cambodge, font face à des difficultés particulières dues à des conflits ou à des catastrophes naturelles récurrentes¹⁷.

39. De manière générale, les pays qui sont plus vulnérables aux catastrophes naturelles, indiqués par des pointillés dans la figure V, affichent soit une inégalité des chances plus élevée, soit une inégalité de revenu plus élevée, soit les deux. Les populations vulnérables et marginalisées de ces pays font face non seulement à un risque plus élevé de catastrophe naturelle mais également à des difficultés d'accès aux services de base. L'inégalité des impacts est donc plus forte.

40. Les catastrophes naturelles contribuent souvent à creuser les écarts de revenu car les inondations, les sécheresses et les glissements de terrain ont un impact plus important sur les populations pauvres et sur celles qui dépendent le plus de moyens de subsistance non conventionnels¹⁷. L'impact des changements climatiques devrait s'intensifier dans l'avenir et il est probable que ce sera le cas dans les « points chauds » où se trouvent les plus fortes concentrations de populations vulnérables, pauvres ou marginalisées¹⁸.

41. L'exposition annuelle moyenne à la pollution de l'air est en augmentation depuis 1990 dans la région¹⁹. L'Afghanistan, le Bangladesh, le

¹⁷ Voir Bündnis Entwicklung Hilft, *World Risk Report 2017* (Berlin, 2017). Disponible à l'adresse : https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/WRR_2017_E2.pdf.

¹⁸ *Asia-Pacific Disaster Report 2017 : Leave No One Behind - Disaster Resilience for Sustainable Development* (Publication des Nations Unies, numéro de vente E.17.II.F.16).

¹⁹ Les calculs de la CESAP ont été effectués sur la base de données provenant de la Banque mondiale : « PM2.5 air pollution, mean annual exposure (micrograms per cubic meter) ». Disponible à l'adresse : <https://data.worldbank.org/indicator/EN.ATM.PM25.MC.M3> (consultée le 2 mars 2018).

Bhoutan, la Chine, l'Inde, le Myanmar, le Népal, le Pakistan, la République islamique d'Iran et le Tadjikistan ont les niveaux de pollution de l'air les plus élevés de la région. Ces pays sont répartis dans les quatre quadrants de la figure V de sorte que la menace commune de la pollution de l'air nécessite des stratégies pour protéger tout particulièrement les populations pauvres et vulnérables et lutter contre l'inégalité.

42. Le progrès technologique complique encore ces interactions. Ainsi, l'accès à la technologie numérique accroît l'égalité des chances. Par conséquent les pays où la technologie numérique est facilement accessible ont des niveaux plus élevés d'égalité des chances mais aussi une inégalité de revenu à la fois faible et forte.

III. Quelles sont les causes de l'inégalité ?

43. De manière générale, ce sont des forces complexes, aussi diverses que la structure de gouvernance, le progrès technologique, les changements climatiques et des situations individuelles ou de groupe immuables qui contribuent aux conditions d'inégalité dans la région. Les difficultés que créent ces forces ne seraient pas insurmontables si de solides institutions étaient en place. Toutefois, outre un contexte institutionnel faible, les interactions du pouvoir économique et du pouvoir politique au plus haut niveau font qu'il y a peu d'incitation à intervenir pour réduire l'inégalité.

A. Les facteurs déterminants de l'inégalité aux niveaux national et mondial

44. Si le commerce international et les investissements directs étrangers sont essentiels pour la mise en œuvre du Programme 2030, ils peuvent aussi contribuer à accroître l'inégalité. Ainsi, les tigres asiatiques sont devenus des champions du commerce et de l'investissement mais ils ont également vu les inégalités de revenu et de richesse se creuser. Selon une analyse récente effectuée en Asie et dans le Pacifique, ce résultat est évitable et on peut même s'attendre à ce que la libéralisation du commerce et de l'investissement réduise l'inégalité de revenu de façon marginale²⁰. Toutefois, la libéralisation du commerce et de l'investissement tend à provoquer l'apparition de gagnants et de perdants à mesure que les économies croissent et que les ressources sont redistribuées entre les pays et les secteurs. C'est en particulier le cas du secteur des services où la création d'emplois tend à se concentrer.

45. Les politiques de libéralisation des échanges commerciaux devraient s'accompagner de politiques de recyclage et de redéploiement de la main-d'œuvre pour permettre aux employés des secteurs à faible productivité de s'adapter et de se diriger vers d'autres secteurs. Les mesures de facilitation du commerce et de l'investissement direct étranger qui visent à simplifier les procédures et à améliorer la gouvernance sont nécessaires pour réduire l'inégalité et favoriser le développement durable.

46. Le développement des entreprises dépend de l'accès aux services financiers, d'une éducation, de la prise de risque et de l'esprit d'entreprise. Elles sont également tributaires pour leur réussite d'avantages politiques et de l'accès aux richesses accumulées. C'est pourquoi les plus privilégiés sont souvent les seuls à réussir dans le monde de l'entreprise.

²⁰ Pour un complément d'information sur un cadre directif pour mobiliser le commerce et l'investissement en faveur du développement durable et sur les analyses d'impact, voir : *Asia-Pacific Trade and Investment Report 2017 : Channelling Trade and Investment into Sustainable Development* (Publication des Nations Unies, numéro de vente E.17.II.F.22). Disponible à l'adresse : www.unescap.org/publications/APTIR2017.

47. Cela dit, il est possible de favoriser le développement de l'entreprise en facilitant l'accès aux services financiers, en améliorant le socle des compétences par des investissements dans le renforcement des capacités et le recours à des technologies facilitatrices comme le commerce en ligne. Un autre moyen important pour lutter contre l'inégalité consiste à encourager l'entrepreneuriat féminin, notamment par la fourniture de capital-risque et de technologie²¹.

48. Parmi toutes les variables envisagées dans les enquêtes sur les ménages, l'inégalité pourtant sur de nombreux éléments d'égalité des chances s'explique la plupart du temps par la situation des ménages ou d'un individu par rapport à la répartition des richesses. La richesse est un facteur indiscutable qui influe par procuration sur de nombreuses conditions sociales, économiques et environnementales²². L'importance de la richesse dans la détermination de l'inégalité des chances confirme donc que les désavantages sont inséparables les uns des autres et elle met en évidence le piège de l'inégalité : l'inégalité des résultats (richesse) a un effet direct sur l'inégalité des chances

49. Un exemple de ce qui précède est fourni par la croissance du secteur immobilier avec les augmentations substantielles récentes des prix, ou bulles spéculatives, qui s'expliquent en partie par la montée de la classe moyenne et l'absence de marchés financiers matures. Là où les marchés financiers sont peu développés, il existe peu de possibilités d'investissement ce qui contribue à renforcer la demande d'investissement dans l'immobilier. Les loyers des propriétaires terriens et les profits des promoteurs, des entreprises de construction, des agences immobilières et des banques entraînent une double concentration de revenu et de richesse.

²¹ Voir *Fostering Women's Entrepreneurship in ASEAN : Transforming Prospects, Transforming Societies* (ST/ESCAP/2784). Disponible à l'adresse : www.unescap.org/sites/default/files/ESCAP-FWE-ASEAN-full_0.pdf.

²² L'indice de richesse utilisé pour cette analyse est un indice composite reflétant le niveau de vie cumulatif d'un ménage. Il a été établi par des chercheurs travaillant pour le projet d'enquêtes démographiques et sanitaires financé par l'Agence des États-Unis pour le développement international et l'enquête en grappes à indicateurs multiples du Fonds des Nations Unies pour l'enfance.

50. Les rapports entre la technologie et l'inégalité sont également multiples. La technologie a permis à plusieurs pays en développement d'Asie de rattraper les pays développés et a contribué à des percées majeures en ouvrant aux populations les plus pauvres un accès aux services de base. Les technologies solaires domestiques, par exemple, ont permis à des millions de ménages au Bangladesh d'avoir l'électricité.²³ L'Inde utilise des numéros d'identification biométriques (*Aadhar*) pour verser plus efficacement les subventions et mettre les services publics à la disposition des pauvres. Les plateformes de commerce en ligne ont aidé les petits producteurs à vendre leurs produits dans le monde entier et à développer de nouveaux marchés dans les régions rurales²⁴. Les technologies financières favorisent l'inclusion financière avec une rapidité inégalée²⁵. La technologie a également apporté un soutien à des mouvements sociaux en faveur de la démocratie et de la justice, tels que la campagne des médias sociaux #Balance ton porc contre les agressions et le harcèlement sexuels. La technologie offre des solutions pour prévenir et atténuer les risques environnementaux qui affectent souvent les pauvres de manière disproportionnée.

51. Toutefois, la technologie peut également contribuer à l'accroissement de l'inégalité parce que les pays ont des capacités technologiques différentes et qu'ils ne sont pas en position d'égalité lorsqu'il s'agit d'améliorer la productivité et la croissance économique. De plus, la technologie peut aussi renforcer l'inégalité parce qu'elle repose sur la disponibilité des compétences et du capital et favorise la recherche de rente. Enfin, il faut que certaines conditions soient réunies pour que les populations vulnérables puissent tirer parti de la technologie, notamment l'infrastructure de TIC, les compétences et l'accès à des solutions technologiques appropriées.

52. Le progrès technologique est généralement souhaitable car il contribue à la croissance économique et donne les moyens de résoudre des problèmes sociaux et environnementaux critiques. Cela dit, il peut aussi affecter négativement l'égalité des résultats et l'égalité des chances, avec des conséquences implicites pour l'environnement. Les technologies de pointe, notamment l'automatisation, l'intelligence artificielle, les mégadonnées et les progrès des sciences de la vie et de l'environnement, sont susceptibles de renforcer les inégalités des résultats et des chances dans la région à cause de la répartition inégale des capacités technologiques entre les pays et les populations. Les inégalités peuvent également se creuser si des emplois sont perdus dans les industries exportatrices à forte intensité de main-d'œuvre, dans les pays en développement.

²³ Voir *Least Developed Countries Report 2017 : Transformational energy access* (Publication des Nations Unies, numéro de vente E.17.II.D.6). Disponible à l'adresse : unctad.org/en/PublicationsLibrary/ldcr2017_en.pdf ; et « Bangladesh seeks IRENA's support for renewable energy dev », *Daily Sun* (Dhaka), 16 janvier 2017. Disponible à l'adresse : www.daily-sun.com/printversion/details/198809/Bangladesh-seeks-IRENA%E2%80%99s-support-for-renewable-energy-dev.

²⁴ AliResearch and Alibaba Research Center for Rural Dynamics, « New breakthroughs of Taobao villages : research report on China's Taobao village » (Hangzhou, 2016). Disponible à l'adresse : <http://i.aliresearch.com/img/20170414/20170414113512.pdf>.

²⁵ En Inde, les technologies financières et biométriques ont permis l'inclusion financière de 1,2 milliards de personnes en seulement six années. Pour plus de détails voir : *Innovative Financing for Development in Asia and the Pacific : Government Policies on Impact Investment and Public Finance for Innovation* (Publication des Nations Unies, numéro de vente E.17.II.F.23). Disponible à l'adresse : www.unescap.org/publications/innovative-financing-development-asia-and-pacific.

53. La persistance du fossé numérique dans la région est particulièrement inquiétante. En 2016, par exemple, 18 pays de la région avaient moins de deux abonnements large bande fixe pour 100 habitants contre plus de 40 en République de Corée. Les réseaux large bande fiables et résilients sont souvent à l'origine du développement et de l'utilisation des technologies de pointe comme l'intelligence artificielle. Toutefois, l'absence de tels réseaux dans de nombreuses parties de la région fait que l'adoption de l'intelligence artificielle est encore et continuera d'être inégale.²⁶

54. La dégradation de l'environnement, sous forme de pollution, et les changements climatiques affectent excessivement les populations pauvres et désavantagées, exacerbant ainsi les inégalités à l'intérieur des pays et entre ceux-ci.

55. L'impact de la dégradation de l'environnement peut être calculé en étudiant la valeur du capital naturel²⁷ d'un pays (comprenant la valeur des terres agricoles, des forêts et des zones protégées) et les dégâts provoqués par les émissions de particules dues à la pollution de l'air²⁸. Une analyse montre que l'inégalité de revenu diminue à mesure que les pays augmentent leur capital naturel par habitant tandis qu'une réduction de la valeur du capital naturel par habitant aggrave cette inégalité. Elle montre également que l'intensification des dégâts provoqués par les émissions de particules compromet la capacité de rémunération et accroît l'inégalité.

56. Les résultats font apparaître que la dégradation de l'environnement exacerbe l'inégalité de revenu dans les pays en développement en raison de deux facteurs importants. Tout d'abord, la déforestation et la dégradation des terres aggravent l'inégalité en affectant les moyens de subsistance des pauvres. Deuxièmement, les effets pernicioeux de la pollution sur la santé affectent surtout les pauvres car ces derniers sont davantage exposés à la pollution et ils disposent de peu de moyens pour s'en prémunir. L'impact de la pollution sur la santé réduit en outre leur capacité de créer du revenu.

57. Les catastrophes naturelles sont également d'importants moteurs des inégalités dans la région¹⁸. La fréquence, l'intensité et l'impact croissants des catastrophes naturelles conjugués à la mauvaise gestion des ressources naturelles sont donc susceptibles d'augmenter les risques de conflit ce qui contribue à renforcer encore les inégalités²⁹.

²⁶ ESCAP, « Artificial intelligence and broadband divide : state of ICT connectivity in Asia and the Pacific – 2017 » (Bangkok, 2017). Disponible à l'adresse : www.unescap.org/sites/default/files/State%20of%20ICT%202017.pdf.

²⁷ Natural capital data from Glenn-Marie Lange, Quentin Wodon and Kevin Carey, eds., *The Changing Wealth of Nations 2018 : Building a Sustainable Future* (Washington, D.C., Banque mondiale, 2018). Disponible à l'adresse : <https://openknowledge.worldbank.org/bitstream/handle/10986/29001/9781464810466.pdf>.

²⁸ Les dégâts provoqués par les émissions de particules proviennent de l'exposition de la population d'un pays à des concentrations ambiantes de particules ayant un diamètre inférieur à 2,5 microns (PM2.5), à de la pollution ambiante par l'ozone et à des concentrations de PM2.5 en milieu fermé dues aux modes de cuisson domestiques faisant appel à des combustibles solides. Les dégâts sont calculés en revenus du travail sacrifiés par décès prématuré. Pour plus de détails, voir Banque mondiale : base de données sur les indicateurs de développement dans le monde. Disponible à l'adresse : <http://databank.worldbank.org/data/reports.aspx?source=2&type=metadata&series=NY.ADJ.DPEM.CD> (accède le 2 mars 2018).

²⁹ Robert Kaplan, « The coming anarchy : how scarcity, crime, overpopulation, tribalism, and disease are rapidly destroying the social fabric of our planet », *The Atlantic*, February 1994. Disponible à l'adresse : www.theatlantic.com/magazine/archive/1994/02/the-coming-anarchy/304670/.

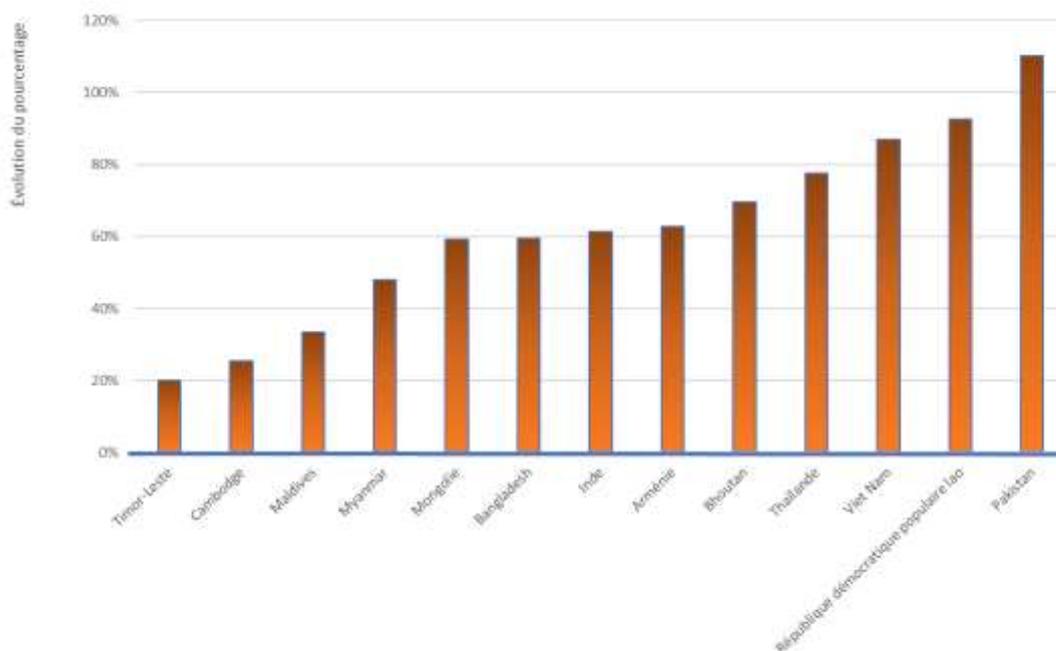
58. On ne saurait trop insister sur le rôle de l'état de droit et de la bonne gouvernance. La qualité de la gouvernance, la transparence et les arrangements institutionnels sont des éléments vitaux à maints égards pour la société, les populations et la planète, y compris la gouvernance environnementale, la collecte de l'impôt et les priorités dans la prestation des services de base et la protection des droits fondamentaux.

B. Situations individuelles renforçant l'inégalité

59. Aux niveaux de l'individu et du ménage, l'éducation est responsable en grande partie de l'inégalité des chances que l'on observe, ainsi que le montrent des données provenant d'enquêtes sur les ménages effectuées dans 21 pays. L'éducation de la mère joue un rôle prééminent dans le niveau de nutrition de l'enfant et constitue le facteur le plus important au Bangladesh, au Bhoutan et au Pakistan. Le rôle critique de l'éducation de la femme est illustré dans la figure VI qui met en évidence le fait qu'un enfant dont la mère a terminé ses études secondaires risque moins d'être victime de rachitisme. L'éducation est également très importante pour déterminer l'accès à l'emploi à plein temps. En Afghanistan, par exemple, seules neuf personnes sur 100 ayant achevé leurs études primaires ou secondaires obtiennent un emploi à plein temps soit un quart du taux d'accès des personnes ayant fait des études tertiaires.

Figure VI

Réduction des risques de rachitisme parmi les enfants de femmes ayant reçu une éducation par rapport aux enfants de femmes sans éducation



Source : Les calculs de la CESAP ont été effectués sur la base de données provenant du Programme d'enquêtes démographiques et sanitaires et sur les enquêtes en grappes à indicateurs multiples, pour les dernières années (voir figure III).

Note : Les résultats sont établis sur la base de régressions logistiques par pays. Seuls les pays ayant des coefficients et des rapports de cote statistiquement significatifs sont portés sur le graphique.

60. Les normes sexospécifiques expliquent également pour une large part l'inégalité d'accès aux ressources et l'inégalité des chances. En fait, dans le cas de l'accès à un emploi à plein temps, l'inégalité s'explique la plupart du temps par le genre plus que par n'importe quel autre facteur, y compris l'éducation. L'impact du genre sur la réussite scolaire dans le secondaire et le supérieur est également frappant bien qu'il varie selon les pays. Dans les pays de l'Asie du Nord et l'Asie centrale et dans quelques pays de l'Asie du Sud-Est, les femmes sont entre 20 et 120 % plus susceptibles que les hommes de terminer leurs études secondaires tandis que dans les autres pays de l'Asie du Sud-Est et dans la plupart des pays de l'Asie du Sud-Ouest, les femmes sont entre 20 et 80 % moins susceptibles que les hommes de les achever.

61. Les femmes sont souvent les premières victimes de la dégradation de l'environnement et des dégâts environnementaux. Dans de nombreuses catastrophes, une forte proportion des victimes sont des femmes. Cet impact disproportionné est dû au fait qu'elles ont un accès limité à l'information, aux services financiers, à la terre et aux droits de propriété, aux services de santé et à l'éducation et ces désavantages structurels affaiblissent leur résilience aux catastrophes¹⁸.

62. Les habitants des zones rurales ont 50 % moins de chances, voire moins, de faire des études secondaires et il leur est difficile de trouver un emploi décent. Ainsi, au Népal, seules cinq femmes résidant en milieu rural sur 100 ont accès à un emploi à plein temps contre un quart des femmes vivant en zone urbaine. Les ménages ruraux ont par ailleurs un accès restreint à diverses facilités, en particulier l'eau et l'assainissement, l'électricité et les combustibles propres.

C. Gagnants et perdants

63. Tandis que les 10 % les plus riches, autrement dit l'élite, dans de nombreux pays vont de l'avant, la classe moyenne essaie de les rattraper et les autres peinent à suivre. Si l'on examine la croissance totale des revenus par centile en Inde, par exemple, la part du revenu national du centile supérieur progresse depuis le début des années 80 et a augmenté de plus de 2700 %, scénario qui s'est reproduit dans de nombreux pays. En Fédération de Russie, les 90 % les plus pauvres n'ont pas vu leur revenu croître depuis 1989. Il est clair que les personnes ayant accès aux ressources, au pouvoir politique et à l'éducation ont été très largement les bénéficiaires de cette situation et font partie de l'élite de la région.

64. La connaissance des situations communes des groupes situés aux deux extrémités du spectre de l'égalité des chances est essentielle pour permettre aux décideurs de mettre au point des programmes et d'introduire des mesures de redistribution (tableau 2).

65. La caractéristique la plus communément partagée des ménages et des individus les plus délaissés est un faible niveau d'éducation, défini comme un niveau d'éducation primaire ou l'absence d'éducation. Le deuxième trait le plus commun est l'appartenance aux 40 % de population situés en bas de la grille de répartition de la richesse nationale. Les ménages ruraux risquent davantage d'être les plus délaissés compte tenu de leur accès limité aux services de base, tout comme les femmes, les jeunes et les personnes âgées. Les personnes appartenant à ces catégories sont également exposées de manière disproportionnée à des niveaux plus élevés de dégradation de l'environnement, notamment à la pollution de l'air.

66. Les caractéristiques qu'ont en commun les ménages les mieux lotis quant à l'égalité des chances est l'appartenance aux 60 % de population situés

en haut de la grille de répartition des richesses, puis la présence d'un membre ayant au moins fait des études secondaires ou supérieures. Pour les individus, la caractéristique la plus commune après l'appartenance aux 60 % supérieurs sur l'échelle de la répartition des richesses est d'avoir une éducation secondaire ou supérieure et d'être de sexe masculin.

Tableau 2

Caractéristiques communes des individus les moins bien lotis et les mieux lotis du point de vue de l'égalité des chances

<i>Plus mal lotis</i>		<i>Mieux lotis</i>	
<i>Caractéristiques</i>	<i>Quantité (fois)</i>	<i>Caractéristiques</i>	<i>Quantité (fois)</i>
40 % au bas de la grille de répartition des richesses	80	60 % en haut de la grille de répartition des richesses	69
Éducation primaire et en dessous	74	Éducation secondaire et au dessus	53
Femmes	63	Hommes	50
Vivant en zone rurale	42	Vivant en zone urbaine	46
Âge 15–24	33	Âge 25–49	28
Hommes	16	Femmes	17
Âge 50–64	14	Âge 15–24	9

Source : Les calculs de la CESAP ont été effectués sur la base de données provenant du Programme d'enquêtes démographiques et sanitaires et sur les enquêtes en grappes à indicateurs multiples, pour les dernières années (voir tableau 1).

67. Les profils des personnes moins bien loties et mieux loties sont nuancés et varient d'un pays à l'autre selon la ressource ou l'élément d'égalité des chances considéré. Pris ensemble, ils démontrent avec force la nécessité d'intervenir au niveau des politiques en faveur de groupes désavantagés spécifiques en favorisant la mise en valeur du capital humain et la protection contre les risques.

IV. Conclusions et orientation pour l'avenir

68. Au cours des deux dernières décennies, la région de l'Asie-Pacifique a connu de manière générale un renforcement des inégalités de revenu et de richesse. Tandis que les pays de l'Asie du Nord et de l'Asie centrale ont enregistré une diminution de l'inégalité de revenu, d'autres pays l'ont vue s'accroître, en particulier dans les pays de l'Asie du Sud. C'est en Chine, en Indonésie, en Ouzbékistan, en Papouasie-Nouvelle-Guinée, à Singapour et à Sri Lanka que l'inégalité s'est le plus fortement creusée (de sept à 10 points de pourcentage). Dans un grand nombre de ces pays, le renforcement de l'inégalité de revenu est allé de pair avec une concentration plus forte des richesses dans les milieux déjà nantis.

69. La croissance économique à elle seule ne permettra pas de réduire les inégalités de revenu et de richesse. La réduction des fortes inégalités nécessitera des mesures budgétaires pour financer des investissements progressifs dans des programmes publics essentiels tels que la santé et l'éducation. À cette fin, une gouvernance efficace sera nécessaire pour encourager le respect des règles fiscales et améliorer la composition et la bonne utilisation des dépenses publiques³⁰. De même, la réforme des structures de l'impôt pour atténuer leur

³⁰ *Economic and Social Survey of Asia and the Pacific 2017 : Governance and Fiscal Management* (Publication des Nations Unies, numéro de vente E.17.II.F.8). Disponible à l'adresse : www.unescap.org/sites/default/files/publications/Survey%202017-Final.pdf.

impact négatif sur les pauvres nécessitera l'introduction d'un impôt progressif sur le revenu, la propriété et la richesse personnels. Ces impôts permettront également d'empêcher des concentrations excessives de richesse et de pouvoir entre les mains de quelques-uns tout en garantissant une plus grande égalité des chances pour tous, à travers les générations³¹.

70. Des politiques de l'emploi encourageant la création d'emplois décents sont nécessaires dans les pays où la main-d'œuvre est principalement informelle. La création d'emplois décents contribuerait non seulement à constituer une main-d'œuvre plus productive et en meilleure santé, ce qui est essentiel pour la croissance économique et pour réduire les écarts de développement, mais également à maintenir la stabilité économique et sociale. L'abondance d'emplois précaires et de métiers nécessitant peu de qualifications est une manifestation de l'inégalité existante qui conduit au découragement, à l'exclusion sociale et à la marginalisation.

71. L'inégalité des chances sape la dignité humaine, la justice sociale et les droits humains, c'est pourquoi le renforcement de l'égalité est au premier plan du Programme 2030. Les inégalités des chances dans la région sont les plus fortes dans l'accès à l'enseignement secondaire ou supérieur, aux combustibles propres, à l'emploi à plein temps, à un compte bancaire et à des services sanitaires minimaux. Des pays comme l'Afghanistan, le Bangladesh, le Cambodge, le Myanmar, la République démocratique populaire lao, Timor-Leste et le Vanuatu affichent à cet égard une inégalité particulièrement grande d'accès à ces éléments de base ainsi que les taux d'accès, pris dans leur ensemble, les plus bas. Le fossé entre les riches et les pauvres peut contribuer à élever les niveaux de criminalité et à fragiliser la stabilité car une inégalité forte et persistante distend les liens de solidarité et affaiblit la confiance du public.

72. Il est donc essentiel non seulement d'élargir l'accès aux éléments constitutifs de l'égalité des chances mais également de veiller à ce que tout le monde, en particulier les groupes les plus délaissés, bénéficient des services de base. Des politiques de protection sociale sont indispensables pour remédier à ces insuffisances tout en accroissant la prospérité, la résilience et l'autonomisation. L'élargissement de la protection sociale aux familles à bas revenu par des versements directs en espèces ou d'autres mécanismes de soutien au revenu peuvent également avoir des effets multiplicateurs conséquents, les familles à bas revenu ayant tendance à dépenser leurs revenus supplémentaires en biens de consommation courante et en services domestiques.

³¹ Oxfam International et CESAP, « Taxing for shared prosperity : policy options for the Asia-Pacific region » (Oxford, 2017). Disponible à l'adresse : www.unescap.org/sites/default/files/Taxing%20for%20shared%20prosperity%20in%20Asia-Pacific.pdf.

73. L'urbanisation se poursuit également dans la région à un rythme et avec une ampleur sans précédent³². Alors que plus d'un quart de la population urbaine de la région, soit plus de 880 millions de personnes, vit actuellement dans des taudis³³, il devient urgent de consentir de nouveaux investissements dans les services, notamment l'eau, l'électricité, les déchets et l'assainissement, dans des solutions de transport à un coût abordable et dans des logements appropriés et dignes tout en préservant l'écosystème et la biodiversité.

74. L'environnement, l'urbanisation et les catastrophes provoquées par les changements climatiques sont souvent absents du débat politique sur la lutte contre l'inégalité. Selon les politiques en vigueur, ces facteurs peuvent soit atténuer, soit exacerber les inégalités existantes. La réduction des inégalités de revenu et de chance nécessite une meilleure conservation du capital naturel. Elle exige également que l'on protège l'environnement en limitant la pollution, en veillant à ce que les pollueurs paient pour les dégâts causés à l'environnement et, par-dessus tout, que des mesures ciblées soient prises pour que les populations pauvres et autres groupes vulnérables soient moins exposés aux diverses formes de pollution et à l'impact des catastrophes. Il faudra donc en priorité mettre en place un cadre d'ensemble à l'intérieur duquel s'inséreront les politiques nationales.

75. De plus en plus, les technologies peuvent soit creuser, soit réduire les inégalités. Les pays plus avancés qui sont souvent ceux qui adoptent rapidement les technologies de pointe, doivent gérer l'impact des transitions technologiques sur l'inégalité. Les pays à moyen revenu devraient privilégier le recyclage des compétences technologiques et veiller à ce que le progrès technologique soit inclusif. La priorité pour les pays à bas revenu est de développer leurs capacités technologiques pour stimuler la croissance économique et se concentrer sur l'adoption, l'adaptation et la diffusion des technologies existantes. Le développement de l'infrastructure à large bande est particulièrement important pour le développement technologique et pour réduire le fossé numérique.

76. L'élimination de toutes les formes d'inégalité exige l'adoption de politiques nationales visant à corriger les pratiques discriminatoires et à remédier à la répartition inique du pouvoir, des chances et des ressources qui contribue à la dégradation de l'environnement, sape la dignité humaine et fait obstacle au progrès technologique. Il faut pour cela effectuer des recherches interdisciplinaires approfondies et collecter des données pour cartographier les zones où se trouvent les groupes de population délaissés, notamment ceux qui sont le plus exposés à la pollution et à la dégradation de l'environnement.

77. Dans une région aussi diverse que l'Asie et le Pacifique, il n'existe pas de solution unique pour réduire une inégalité forte et croissante. Étant donné le caractère divers de l'inégalité et de ses effets, les politiques réformatrices doivent compter sur une participation multisectorielle et multipartite à toutes les étapes ; depuis l'élaboration et la conception jusqu'à la mise en œuvre et au suivi. C'est le plus souvent la volonté politique plutôt que l'absence de ressources qui explique l'insuffisance des efforts budgétaires pour investir dans l'homme et dans la planète. Cela dit, on n'obtiendra probablement pas l'effet

³² CESAP et Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), *The State of Asian and Pacific Cities 2015 : Urban Transformations – Shifting from Quantity to Quality* (Bangkok et Nairobi, 2015). Disponible à l'adresse : www.unescap.org/sites/default/files/The%20State%20of%20Asian%20and%20Pacific%20Cities%202015.pdf.

³³ ONU-Habitat, *Slum Almanac 2015/2016 : Tracking Improvement in the Lives of Slum Dwellers* (Nairobi, 2015). Disponible à l'adresse : https://unhabitat.org/wp-content/uploads/2016/02-old/Slum%20Almanac%202015-2016_EN.pdf.

recherché si l'on se contente d'affecter davantage de ressources publiques à cette tâche sans réformer les principes fondamentaux de gouvernance.

V. Questions soumises à l'examen de la Commission

78. La Commission est invitée à examiner les questions et recommandations figurant dans le présent document et à donner au secrétariat des directives pour ses activités futures dans le domaine de l'inégalité, notamment en ce qui concerne la détermination des priorités régionales et les domaines devant faire l'objet de travaux de recherche futurs ainsi que les besoins quant au soutien à apporter au niveau des politiques et à celui du renforcement des capacités.
